

# Le projet des écoles de Martigny : apprendre tous ensemble en respectant chacun

ANNE FROIDEVAUX  
COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE IRDP

*L'intégration des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers, encouragée par l'Accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée et soutenue par de nombreuses recherches, est encore loin d'être une réalité dans tous les cantons. Les Ecoles Communales de Martigny constituent un cas exemplaire en la matière puisqu'elles pratiquent l'intégration depuis les années 1990. Rendez-vous dans le bureau du directeur d'une école pas tout à fait comme les autres.*

## Un site pionnier

Avant d'entrer dans le vif du sujet avec Raphy Darbellay, actuel directeur des Ecoles de Martigny, un détour par l'histoire s'impose. Jean-Pierre Cretton, son prédécesseur, prônait déjà l'intégration dans les années 1970, une époque où l'école était plus séparative qu'aujourd'hui. Il a travaillé des années durant à convaincre et à mettre en place les structures nécessaires. Selon lui, on ne doit pas se demander si un élève peut venir à l'école, mais pourquoi il ne le pourrait pas. Quand en 1990 l'institution spécialisée la Bruyère ferme ses portes, les enfants qui y sont scolarisés rejoignent l'école communale et intègrent petit à petit les classes ordinaires. Le symbole est fort : il n'y a plus deux catégories d'enfants, mais une seule, les enfants de Martigny, qui vont tous à la même école. Pourtant, l'insatisfaction règne toujours, tant dans

le corps enseignant que pour la direction : l'école manque d'une culture commune et d'un consensus sur les valeurs éducatives. Pour y remédier, Jean-Pierre Cretton lance en 1994 un projet d'établissement sur un mode qu'il veut participatif et centré sur les besoins de tous les acteurs de l'école. Des commissions sont créées autour de thématiques, auxquelles tous les enseignants participent afin d'élaborer de nouvelles solutions et de rendre à l'école un climat de travail convivial. En 1997, ce projet aboutit d'une part à une charte qui définit les valeurs autour desquelles se réunissent enseignants, élèves, direction et parents, et d'autre part à la recherche de méthodes d'enseignement collaboratives qui permettent d'« apprendre tous ensemble en respectant chacun ». Quatorze ans plus tard, qu'est devenu ce projet ?

## Les conditions clés

Interview de  
Raphy Darbellay



***Raphy Darbellay, avant d'être directeur, vous étiez enseignant à Martigny et vous avez participé à la mise sur pied du projet d'établissement, comment avez-vous vécu ce processus ?***

Le projet d'établissement a été une aventure assez contraignante pour les enseignants. Au début, il nous a été difficile de suivre complètement Jean-Pierre Cretton dans sa démarche. Cela faisait des années qu'il expérimentait l'intégration, il voulait que nous y réfléchissions et que nous développions de nouvelles solutions autour de cette idée. Nous avons été très sollicités au travers de commissions qui portaient sur des notions comme l'interculturalité, la transdisciplinarité, apprendre à apprendre ou la métacognition. A l'époque, c'était totalement novateur et nous n'étions pas encore prêts pour cela. Pourtant, nous avons travaillé et nous avons beaucoup avancé dans certains domaines en particulier, comme le développement de l'autonomie chez les élèves ou le tutorat. Dans d'autres

domaines, la différenciation notamment, nous avons eu plus de difficultés. Cela dit, nous avons tout de même fait beaucoup de chemin, c'est ce qui nous a permis d'intégrer les enfants à besoins éducatifs particuliers. Mais au vu de la diversité grandissante dans les classes, c'est assurément l'un des domaines dans lesquels nous devons encore travailler... oui, ce projet d'établissement a été une aventure parfois pénible, mais aujourd'hui je suis probablement l'un des plus convaincus et la plupart des enseignants de Martigny n'y voient que des avantages.

***Qu'est-ce que cela a changé dans l'organisation du travail des enseignants ?***

A Martigny, lorsqu'un enseignant spécialisé doit intervenir, il le fait en classe, ce n'est pas l'enfant qui sort – c'est l'un des principes fondamentaux du projet d'établissement. Cela contribue au processus d'intégration en limitant la stigmatisation que provoque l'isolement.

En fonction de cela, nous veillons chaque année à répartir les enfants dans différentes classes en fonction des capacités et des difficultés de chacun et à apporter le soutien adapté à chaque situation. Les enseignants spécialisés se rendent régulièrement dans les classes et aident les enseignants à gérer les difficultés quand il y en a. Lorsqu'une classe accueille un enfant en situation de handicap ou en difficulté, l'office de l'enseignement spécialisé attribue un nombre d'heures de soutien. L'enseignant spécialisé prépare un projet pédagogique et du matériel adapté pour l'enfant, collabore avec l'enseignant titulaire et intervient dans la classe pendant le nombre d'heures attribuées. Lorsque dans un degré nous avons plusieurs enfants en grandes difficultés, pour qui il faut adapter les programmes et la pédagogie, nous ouvrons une classe qui accueille jusqu'à 7 ou 8 enfants en difficulté parmi les 20 élèves de la classe. Nous plaçons cette classe sous la responsabilité d'un duo pédagogique, constitué d'un enseignant généraliste et d'un enseignant spécialisé, présents tous les deux à plein temps.

Globalement, pour répondre aux besoins exprimés en 1995 par les enfants de confronter leurs savoirs avec ceux de leurs camarades et d'étudier ensemble, le projet a aussi amené des changements dans la manière d'enseigner. Aujourd'hui, l'enseignement frontal n'existe pratiquement plus. Nous nous sommes orientés vers des modèles de coopération - travaux de groupes, en atelier ou en dyade par exemple. Nous avons fait beaucoup de formation et d'expérimentation et aujourd'hui nous travaillons presque uniquement selon ces modèles-là.

***Comment les enseignants titulaires perçoivent-ils la collaboration et le fait d'avoir un autre adulte dans la classe ?***

C'était le grand défi des années 1995-1997. A cette époque, une fois la porte fermée, l'enseignant était seul maître à bord. Ça n'allait pas de soi d'accepter un autre adulte dans sa classe. Au début, ça a été mal accepté, d'autant plus que les enseignants spécialisés ont aussi pour mission de voir s'il y a des problèmes relationnels entre le maître et les élèves. Mais aujourd'hui, grâce aux expériences positives, c'est très bien accepté. C'est une autre manière d'enseigner et il est bon d'avoir deux regards sur un enfant en difficulté.

***Est-ce que l'intégration d'un enfant en situation de handicap pose problème aux parents des autres élèves ?***

Plus aucun. Quand j'étais jeune enseignant, lorsque j'avais dans ma classe un élève en

situation de handicap mental, tous les parents s'inquiétaient de savoir si leur enfant allait prendre du retard. Aujourd'hui, on n'avertit plus les parents personnellement puisqu'ils sont informés que tous les enfants de Martigny sont scolarisés ensemble et qu'il est possible qu'il y ait des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les classes. On sait aujourd'hui que non seulement cela ne crée pas de retard scolaire chez les autres enfants mais aussi qu'il y a des bénéfiques. A Martigny, le temps et l'expérience ont fait leurs preuves. C'est même parfois l'inverse qui se produit : il est arrivé que des parents insistent pour que leur enfant poursuive sa scolarité avec un camarade en situation de handicap tant ils avaient perçu les bénéfiques sur le comportement de leur enfant, devenu plus coopératif et plus sensible à la différence.

***Les autres élèves de la classe ont-ils un rôle dans le processus d'intégration ?***

Mis à part le maintien d'une ambiance de respect et de solidarité au sein de la classe, les élèves ont un rôle direct à jouer envers les enfants ayant des besoins particuliers à travers le tutorat. C'est un élément constitutif des modèles collaboratifs d'enseignement sur lesquels repose notre projet d'établissement, et il s'applique également avec les élèves en situation de handicap. Il y a des bénéfiques en termes de comportement et d'ouverture à la différence, mais aussi pédagogiques. Dans un cycle d'orientation de la région par exemple, on place plutôt un enfant intégré dans une classe de niveau 1 (regroupant les élèves qui ont plus de facilité). On charge l'un des élèves de le coacher tout en suivant la leçon, ce qui lui permet de développer différentes compétences. L'élève intégré dispose d'activités préparées pour lui par un enseignant spécialisé, afin qu'il soit occupé si le contenu de la leçon ne lui convient pas et que l'autre élève puisse continuer de suivre la leçon.

***L'intégration se poursuit donc au niveau secondaire ?***

Les Ecoles primaires de Martigny ont également la responsabilité de l'intégration des enfants au cycle d'orientation et jusqu'à 18-19 ans. Au niveau secondaire, c'est plus compliqué : les classes éclatent et il y a des enseignants différents selon les branches. C'est difficile pour l'enfant intégré, surtout quand il manque d'autonomie. On crée alors une classe de base pour les enfants ayant des besoins particuliers, et les enseignants spécialisés choisissent quels cours les élèves iront suivre en classe ordinaire, selon leurs capacités. Cela ne se passe pas encore aussi harmonieusement que nous le voudrions, mais c'est un bon début.

Pour les élèves qui quittent le cycle et jusqu'à 18-19 ans, nous avons créé ce qu'on appelle une classe de stage pratique, intégrée à l'école professionnelle. Un jour par semaine, ces jeunes vont dans les entreprises, plus pour faire des apprentissages d'ordre social que pour apprendre le métier. Ils apprennent à se débrouiller et à se conformer au règlement dans un environnement de travail, où un patron leur donne des tâches à réaliser et les encadre.

De 4 à 18-19 ans, les enfants à besoins éducatifs particuliers sont intégrés aux classes ordinaires. Dans le préscolaire, une structure existe officiellement mais elle n'est pas assez bien ancrée, donc nous y travaillons.

***Quels sont les défis aujourd'hui pour les Ecoles Communales de Martigny en ce qui concerne l'intégration ?***

Le « modèle » actuel est tout à fait satisfaisant je pense, du point de vue de tous les acteurs concernés : élèves, parents, enseignants, enseignants spécialisés. Le seul fait de pouvoir maintenir ce système tel quel me paraît déjà un défi en lui-même car il est remis en question de façon récurrente par certains politiciens voire par certains enseignants, aussi chez nous. Le vrai défi est de quitter cette notion encore très répandue d'école intégrative pour aller vraiment vers une école pour tous. Pour cela, il faudrait que tous les acteurs du monde scolaire acceptent de franchir un pas vers une réelle différenciation. Actuel-

lement on différencie la pédagogie pour les élèves en situation de handicap mental (on parle de ppi : projet pédagogique individualisé). On en fait donc une « catégorie » à part. Avec une vraie pédagogie différenciée, adaptée à chaque élève, on n'aurait plus ce problème. Cette notion de différenciation apparaît dans toutes les revues spécialisées pour enseignants mais n'a malheureusement jamais fait l'objet d'une réelle formation. Le défi aujourd'hui est celui-là. J'ai beaucoup d'espoir que le Plan d'études romand (PER), grâce aux capacités transversales, permettra de franchir un pas dans cette direction.



A Martigny, l'intégration des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers est indissociable du projet d'établissement, c'est-à-dire d'une réflexion plus générale sur l'école, sur les méthodes et les finalités de l'enseignement et sur les besoins de tous ceux qui y participent. Cette vision globale ne serait-elle pas la condition d'une véritable mise en pratique de l'intégration, c'est-à-dire efficace et satisfaisante pour toutes les personnes concernées ? C'est précisément l'avis de Philippe Nendaz, Chef de l'Office de l'enseignement spécialisé du Canton de Vaud : « Le projet de l'établissement scolaire ne peut pas s'arrêter à définir la possibilité ou l'impossibilité d'intégration et les modalités s'y référant. Il s'agirait d'une intervention centrée directement sur une problématique spécifique, et le raccourci de la question de l'intégration des élèves handicapés pourrait se limiter à la question de la mise en place de stratégies visant à surmonter le problème lié à la présence d'enfants différents. Par contre, en orientant les réponses non pas vers le problème, mais vers des mesures de promotion de la qualité de vie au sein de l'école, d'un climat basé sur la communication saine et facilitée, et d'une participation de tous les acteurs du système aux décisions, toute une série de variables et d'invariables sont touchées, telles notamment que les processus d'évaluation et de sélection, les modalités de collaboration, la gestion des différences et la formation des enseignants. » (Nendaz, 2001)

**Référence**

Nendaz, P., (2001). Que signifie l'intégration ? Quel enfant est apte à l'intégration ? In I. Panchaud Mingrone et H. Lauper (dirs.), *Intégration : l'école en changement*. Ed. Paul Haupt, Berne